Merris le 28 septembre 2022

**LETTRE DU MAIRE D’OCTOBRE 2022**

Les fortes chaleurs et la canicule vécues cet été cèdent la place aux brouillards, à la pluie, à la fraîcheur, autant de facteurs qui vous inciteront peut-être à lire cette première lettre automnale, riche d’informations, au coin du feu.

**SALLE POLYVALENTE A VOCATION SPORTIVE**

Enfin nous entrons dans la phase de réalisation. Après négociations, la commission d’appel d’offre a choisi les entreprises. Il est prévu de démarrer le chantier dans la 2éme quinzaine d’octobre.

Son coût s’élève à **1.191.990€ HT** avec les deux parkings. Le total des subventions obtenues à ce jour se monte à **824.000€**. Nous sommes encore dans l’attente d’une subvention de la CCFI et de l’Agence Nationale des Sports. Nous récupérerons aussi à la fin des travaux une partie de la TVA (16,40 % des 20% appliqués au HT)

**VEGETALISATION DU CIMETIERE S’INSPIRER DU CIMETIERE DE POPERINGUE.**

Dans ma lettre de juillet 2022, j’évoquais les difficultés à venir pour l’entretien des allées du « vieux cimetière » eu égard à l’interdiction des désherbants. La CCFI souhaite accompagner les communes volontaires pour la végétalisation de leur cimetière. Elle propose pour une première année d’expérimentation d’offrir aux communes 2 à 3 kilos de semis avec des espèces locales. Il faut compter environ pour une couverture de 35 m2 un kilo de semis. La technique consiste à retravailler le sol afin de mélanger la terre aux graviers.

Une expérimentation sera menée sur l’allée qui s’ouvre sur le parking sud.

**VILLAGE PROPRE-NETTOYONS LA NATURE**

Nous vous donnons rendez-vous **ce dimanche 2 octobre 2022 à partir de 9h30**, salle associative, derrière le terrain de football. Chasubles, gants, sacs et pinces seront à votre disposition, mais vous pouvez aussi vous munir d’un quatre dents, un outil très commode pour attraper les déchets au fond des fossés.

J’espère vous accueillir en nombre et déguster avec vous en toute simplicité à la fin de l’opération, une bonne soupe à l’oignon faite maison.

**PARTICIPATION CITOYENNE- VOISINS VIGILANTS**

**La commune a connu quelques cambriolages** en septembre aussi nous relançons l’opération voisins vigilants mise en place en 2017. Nous vous invitons à une réunion publique **le 20 octobre à 19 heures** à la salle des fêtes en présence du commandant de la gendarmerie de Bailleul.

But : trouver un(des) voisin(s) vigilant(s) dans chaque rue et définition des rôles.

**ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 2022.**

Rendez-vous est donné devant le monument aux morts à 12h15. La cérémonie sera suivie d’un vin d’honneur en mairie.

**POUR FAIRE VOS ACHATS -DE NOUVEAUX COMMERCANTS :**

La cagette du maraîcher rejoint la poissonnière et le fromager chaque jeudi, Place de l’Eglise de 16h à 19h, le vendredi « Pépé et Mémé » vous propose de 17h30 à 19hen autres choses ses poulets rôtis et le samedi le foodtruck ses burgers de 11h45-13h45.

**SECHERESSE**

L’arrêté préfectoral du 11/08/2022 est prorogé jusqu’au 30 /11/2022, vous pouvez prendre connaissance des prescriptions en mairie.

Vous avez constaté l’apparition de fissures dans les murs de votre maison suite aux périodes consécutives de sécheresse. Dans un premier temps, vous devez déclarer le sinistre auprès de votre assurance. Puis, vous pouvez adresser un courrier en mairie demandant la reconnaissance de l’état de catastrophe naturelle pour le phénomène de sécheresse de l’année 2022. Votre courrier devra préciser l’adresse du bien dégradé et être accompagné de photographies.

La commune déposera ensuite une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle auprès des services de l’Etat. Les courriers sont à adresser **avant le 15 novembre 2022 en Mairie**.

**CURAGE DES FOSSES**

La CCFI procédera à compter du 26 septembre au curage des fossés de la Lynde Straete, la Loone Straete et la Pallynck Straete.

**SENS DE LA VOIRIE DANS LE LOTISSEMENT DU MOULIN**

A compter du 8 octobre, la Milleperra Strate sera en sens unique. Il sera interdit d’y entrer côté cimetière.

**ECONOMIE D’ENERGIE**

La crise de l’énergie et l’inflation frappe de plein fouet les communes comme les ménages. Afin de contrôler les dépenses d’éclairage public nous avions programmé un système de gradation qui diminue de 50% la consommation en pleine nuit.

Face à la flambée des prix de l’électricité nous pensions mettre en place une nouvelle gradation de la puissance avec un abattement à 80%. Ce qui au prix actuel de l’électricité permettrait une économie d’environ 1050 € par an. Mais mauvaise surprise, pour réaliser cette nouvelle gradation le SIECF (Le syndicat qui a la compétence éclairage public), nous facture l’intervention 4.746€.

Bien entendu suite n’est pas donnée. Nous attendrons de voir l’évolution des marchés.

**PROCEDURE DE MODIFICATION-REVISION DU PLUI**

Rappel : l’enquête publique est ouverte en mairie jusqu’au **vendredi 7 octobre 2022 à 12h**. Toutes les personnes qui souhaiteraient un changement de destination de bâtiment(s) sont invitées à se déplacer.

**EXPOSITION DE PEINTURES ET DE SCULPTURES DANS LA SALLE DES FETES.**

Plus de trente artistes sont inscrits. Nous vous attendons au vernissage **le samedi 22 octobre à 11 Heures**. L’exposition sera visible jusqu’à 18 h ainsi que le dimanche 23 octobre de 9h à 18 h.

**TRAVAUX DEMANDES A LA CCFI EN 2023**

***En voirie :***

Réparations partielles dans la Copman Straete, la Heyde Straete (affaissements) et dans la rue du Paradis (goudronnage des fissures). Réfection de la Palynck Straete, la Lynde Straete et du chemin du halage.

***Entretien des fossés :***

Curage des fossés de la Lynde straete, la Palynck Straete et du fossé qui prolonge la rue des 10 voisins après son passage sous la voie ferrée jusqu’à la RD 69 après avoir traversé la RD 23.

**NOTE AUX PROPRIETAIRE DE CHIENS**

Depuis la création du parc, le panneau qui interdit les chiens sur le stade n’est plus approprié. Comme il prête à confusion il sera enlevé. Les piétonniers de la plaine sportive et le parc sont accessibles aux chiens promenés en laisse mais ayez le réflexe SVP de ramasser leurs déjections.

Pour conclure nous vous recommandons pour éviter les oublis de cocher les dates des événements de ce mois dans votre agenda et nous vous remercions à l’avance pour votre participation.

**BANQUET DES AINES**

Cette année, le traditionnel banquet des aînés ouvert aux personnes de plus de 65 ans aura lieu le dimanche 4 décembre à 12h dans la salle des fêtes.

Afin de préparer cet événement, merci de déposer le coupon réponse ci-joint en mairie pour le 4 novembre au plus tard

Bien cordialement, votre maire Yves DELFOLIE

***---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------***

***Inscription au banquet des aînés du Dimanche 4 décembre 2022***

***Pour les personnes de 65 ans et plus…***

*Organisé par la commune en collaboration avec le club des aînés de Merris « Mon Village »*

*Nom: …………………………………………………Prénom: ……………………………………*

*Nom: …………………………………………………Prénom: ……………………………………*

*Adresse: ……………………………………………………………………………………………..*

*Téléphone: ………………………………………*

*Merci de retourner ce formulaire d’inscription complété en mairie au plus tard pour le 4 novembre*

ISSN 2800-6720